



**Urbanistes** des  
Hauts de France



**Conseil Français des Urbanistes**

Véronique LOUWAGIE  
Ministre déléguée chargée du Commerce,  
de l'Artisanat et des PME et de l'Economie  
sociale et solidaire

139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Jeudi 20 février 2025

Objet : concertation sur l'abaissement du seuil d'exemption de TVA pour les micro-entreprises à 25.000 euros de chiffre d'affaires (mesure prévue au budget 2025, provisoirement suspendue)

Madame la Ministre,

Nous prenons le temps de vous écrire en tant que co-président des Urbanistes des Hauts-de-France et présidente du Conseil Français des Urbanistes, car

nous voyons une situation préoccupante pour de nombreux professionnels sous régime fiscal de la micro-entreprise, missionnés en coordination d'actions-projets publics.

**Partout en France, des professionnels Urbanistes sont en effet en ce moment à l'œuvre pour relever le défi de l'éco-transition ; ils accompagnent dans la proximité une multiplicité de collectifs de transition, villes, campagnes, quartiers, villages.**

**Nous professionnels Urbanistes** (jeunes qui démarrent leur activité et moins jeunes qui mobilisent leur riche parcours professionnel) faisons un choix courageux : mettre nos compétences et expériences plurielles au service de tous, là où se joue le changement pour la qualité d'une ville vivante, conviviale, belle, soutenable, ensemble.

Car au-delà de l'instruction de l'occupation des sols, la planification, le juridique, les études et l'aménagement de projets urbains-infrastructures neufs (salarial public ou privé) ; le métier d'Urbaniste s'exerce aussi sous statut d'auto-entrepreneur, en orchestration d'initiatives-projets complexes dans une dynamique d'intérêt public sans but lucratif.

- Des milliers d'auto-entrepreneurs remplissent de telles missions fragiles, qui sont essentielles pour coproduire l'avenir de la France.
- En entrepreneuriat associatif-coopératif, à cheval entre la sphère publique, la population, les changements d'offres et de comportements, elles se coproduisent par co apprentissage-actions avec une multiplicité de parties prenantes.
- Cela se fait le plus souvent avec des moyens-budgés très modestes au départ, qui nécessitent de l'abnégation et beaucoup de patience, sans sécurité contractuelle.

**Force est de constater que le régime fiscal d'auto-entreprise, créé par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) a généré une transformation profonde de la manière de contractualiser ces missions d'intérêt public, en externalisant le portage salarial hors du statut protecteur du salariat.**

Cela a permis aux institutions publiques de faire des économies très significatives dans leurs coûts de fonctionnement via une multiplicité d' « appels à projets ». La durée de ces appels à projets (de l'amont à la réalisation) et des moyens financiers de plus en plus faibles, **ne permettent souvent pas de réaliser les missions sous statut conventionnel « salarié »** (le chiffre d'affaires découlant des cofinancements est instable et au démarrage insuffisant).

<https://www.urbanisteshautsdefrance.org/>

;

<http://www.cfdu.org/>

**Aussi il n'est pas juste de considérer la rémunération d'une prestation intellectuelle comme une « plus value marchande » qu'il serait normal de taxer** (car elle est payée à un tarif jour x homme déjà excessivement bas, avec des exigences matérielles et contraintes administratives qui dépassent un temps de travail normal). Les budgets coopératifs par participations publiques à partir desquels nous travaillons ne peuvent pas être augmentés sine die, c'est donc ici chaque auto-entrepreneur qui devrait baisser lui-même ses revenus de -20% pour tenir un budget prédéfini des mois, voire des années à l'avance !

**Pour ses achats de prestation intellectuelle, l'Union Européenne, qui a systématisé la commande publique via des « appels à projets compétitifs », a légiféré pour préciser que tout euro financé par des fonds européens doit être utilisé au mieux au service du projet ; une taxation « TVA » est exclue pour la quote-part financée par l'Union Européenne** (la Commission Européenne considérant qu'on ne peut pas reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre).

\* cf. [EU Funding & Tenders Portal](#), *Intra-Community purchase/service for an exempt body: Articles 143 and 151 of [Directive 2006/112/EC](#), [Regulation 1217/2010/EC](#) 14 Dec. 2010*

Ce raisonnement est sain du point de vue de l'achat public, à notre sens il est juste si l'on considère que les Urbanistes sous statut fiscal de micro-entreprise peuvent à peine s'assurer un revenu décent, avec des acquis sociaux dégradés.

**Compte tenu de ce que nous venons de décrire, nous sollicitons votre plus vigilante attention.**

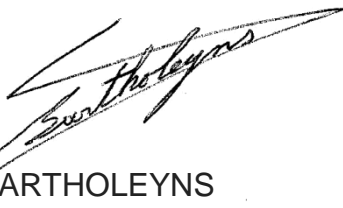
A titre d'exemple (CB), « *si cette mesure venait à être confirmée dans la loi de finance 2025, il ne serait pas matériellement possible de continuer à assurer mes missions actuelles :*

- *la coordination du New European Bauhaus LAB Eco<sup>2</sup>-Schools, dont le siège européen vient d'être installé sur l'ancienne base aérienne 112 à Courcy (CU du Grand Reims),*
- *l'accompagnement de Courcy, premier village en Europe à participer à la Mission des 100 villes Climatiquement neutres de l'Union Européenne en partenariat avec Lisbonne, Athènes, Cork, Stockholm et les autres villes mission NetZeroCities en France. »*

C'est loin d'être une exception ; **des centaines de personnes engagées avec les meilleurs talents, sur lesquels s'appuie actuellement la France, pourraient se trouver dans une impasse professionnelle**, ne pouvant obtenir de nouvelles ressources complémentaires, une prise de risque qui dépasse le supportable.

Par la présente, l'association des Urbanistes des Hauts-de-France et le Conseil Français des Urbanistes se placent [aux côtés de la FNAE Fédération Nationale des Auto-entrepreneurs et Micro-entreprises](#), qui demande l'abrogation simple du projet d'abaissement du seuil d'exemption de TVA pour les micro-entreprises à 25.000 euros de chiffre d'affaires.

**Nous sollicitons un rendez-vous pour mieux cerner les besoins essentiels à l'avenir de notre profession.**



Christophe BARTHOLEYNS  
Co-président  
Urbanistes des Hauts-de-France  
Partenaire officiel du New European Bauhaus  
M : [urbanisteshdf@gmail.com](mailto:urbanisteshdf@gmail.com)



Clémence CARRE  
Présidente  
Conseil Français des Urbanistes

M : [presidence@cfdu.org](mailto:presidence@cfdu.org)